

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Sarthe

Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202504/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 21/03/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 15

Votants : 16

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBouc Jacky, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane

Mme ANNIC Ann qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle

Mme MEUNIER Nathalie est élue secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Le maire rappelle le montant des taux de 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 31.20%
- Taxe foncière (non bâti) : 19.24%
- Taxe d'habitation : 12.37%

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter la taxe foncière (bâti) d'un demi-point (31.70%) ce qui implique une augmentation corrélée de la taxe d'habitation qui s'élèvera à 12.56%.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 31.70%
- Taxe foncière (non bâti) : 19.24%
- Taxe d'habitation : 12.56%

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

